

**Protea Fund**  
*Société d'investissement à capital variable*  
*organisée sous la forme d'une société anonyme*  
15, Avenue J.-F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg: B80092  
(la **Société**)

---

**AVIS DE RACHAT AUX ACTIONNAIRES DE  
PROTEA FUND – BAM SWISS FAMILY ENTERPRISES**

---

**Objet: reclassification, inclusion de coûts d'indice et modification de la politique d'investissement de  
PROTEA FUND – BAM SWISS FAMILY ENTERPRISES**

*Le conseil d'administration de la Société (le **Conseil d'administration**) assume la responsabilité de l'exactitude du contenu du présent avis. Les termes non définis dans le présent document auront le sens qui leur est attribué dans le prospectus le plus récent de la Société daté du 12 décembre 2022 (le **Prospectus**).*

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire de PROTEA FUND – BAM SWISS FAMILY ENTERPRISES (le **Compartment**), un compartiment de la Société, afin de vous annoncer que le Conseil d'administration a décidé:

- (a) de décrire le processus de prise de décision du Compartiment dans la section spéciale relative au Compartiment conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) afin de requalifier le Compartiment en produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales en vertu de l'article 8 du SFDR (la **Modification en vertu de l'article 8 du SFDR**);
- (b) de modifier la section «*Objectifs et politique d'investissement*» de la section spéciale relative au Compartiment (les **Modifications apportées à la politique d'investissement**); et
- (c) de modifier la section spéciale relative au Compartiment pour que les coûts de la licence d'indice supportés au titre de l'utilisation de l'indice SPI Index soient à la charge du Compartiment et non du gestionnaire d'investissement du Compartiment. Ces coûts s'élèveront à approximativement CHF 5'000 par an (la **Modification des coûts d'indice**)

(ensemble, les **Modifications**).

Une version annotée de la section spéciale relative au Compartiment par rapport à la section spéciale telle qu'elle existe actuellement figure en **Annexe 1** au présent avis. Cette version annotée comporte toutes les modifications envisagées destinées à être apportées à la section spéciale relative au Compartiment.

Une version révisée du Prospectus intégrant les Modifications est disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société.

Les Amendements sont considérés comme substantiels. Si vous n'êtes pas d'accord avec les Modifications, vous avez par conséquent le droit de faire racheter gratuitement vos actions pendant une période d'un mois commençant le 15 février 2023 et se terminant le 16 mars 2023 (la **Période de rachat**). Les rachats au cours de cette période d'un mois seront soumis aux dispositions du Prospectus, mais ne feront pas l'objet de frais de rachat.

Les Modifications entreront en vigueur d'ici le 17 mars 2023 et un nouveau Prospectus avec visa sera mis à la disposition des actionnaires peu de temps après.

Le présent courrier sera régi et interprété selon le droit luxembourgeois, et les tribunaux de l'arrondissement de Luxembourg-ville seront seuls compétents pour entendre tout litige en découlant.

Cordialement,

Pour le Conseil d'administration

Les statuts, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le rapport semi-annuel et le rapport annuel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse.

**Le représentant en Suisse :**

FundPartner Solutions (Suisse) SA  
Route des Acacias 60  
1211 Genève 73

**Le service de paiement en Suisse :**

Banque Pictet & Cie SA  
Route des Acacias 60  
1211 Genève 73